



INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

25 ANS
DE VIE
UNIVERSITAIRE

BULLETIN D'INFORMATION

Numéro 13, septembre 2022

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté.

L'institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction : Aïda Benaguida,
Guillaume Descary, Sophie T. Hébert
en collaboration avec Oumar Gueye,
Audrey Miller et Thomas Bazzarelli



La transition à la vie
adulte en contexte
de protection: point
de vue des acteurs
communautaires et
institutionnels

Québec 



CONTEXTE

Ce bulletin a pour objectif d'introduire à la réalité complexe des jeunes qui font la transition hors des services de la protection de la jeunesse lorsqu'ils atteignent la majorité. Les propos rapportés sont issus d'une conférence de l'Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse (ERPAPJ) qui a été présentée le 27 avril 2022. Cette conférence a offert un espace de dialogue entre plusieurs chercheur.se.s et clinicien.ne.s provenant des milieux institutionnels et communautaires qui œuvrent sur la transition à la vie adulte. Dans une première partie, le bulletin présente un tour d'horizon des écrits scientifiques décrivant la réalité de la transition à la vie adulte chez les jeunes de la population générale et les jeunes sortant des services de la protection de la jeunesse. En seconde partie, le bulletin reprend les points centraux des propos des panélistes invité.e.s. D'abord, la dynamique relationnelle vécue dans les Centres de réadaptation est abordée. Puis, la nécessité de respecter le rythme des jeunes et de changer de perspective au niveau de l'intervention est discutée.

Panélistes

Thomas Bazzarelli est éducateur au programme jeunesse depuis une douzaine d'années pour le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Il est impliqué depuis la création du programme sur le Développement des apprentissages à la vie adulte (DAVA) en tant qu'éducateur ainsi que personne-ressource pour le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités.

Oumar Gueye est directeur général d'Héberjeune. Héberjeune est un organisme qui offre des logements temporaires supervisés à prix abordable ainsi que des services d'accompagnement social aux jeunes adultes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne. L'objectif de la ressource est de proposer des services qui pourront devenir un tremplin favorisant une meilleure insertion sociale des jeunes, ainsi que la prise en charge de leurs conditions de vie.

Audrey Miller est cheffe de service de l'intégration sociale au programme jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Elle est également responsable du programme qualification des jeunes (PQJ), du fonds de soutien à la persévérance scolaire et des différents soutiens financiers permettant l'intégration à l'autonomie ainsi que de la mise en place d'une nouvelle ressource, soit le Foyer Esplanade. Cette nouvelle ressource est un projet Pilote qui ouvrira ses portes à l'été 2022 et qui aura comme mandat principal de travailler le passage à la vie adulte des jeunes adolescentes hébergées.

Ce que la littérature nous dit

La transition à la vie adulte qui s'échelonne typiquement de 18-25 ans est une période effervescente qui représente un défi pour l'ensemble des jeunes adultes. Cette période de vie demande aux individus de se développer rapidement dans différentes sphères de vie. Cinq grandes transitions s'imposent aux jeunes adultes, soit la fin de l'école, l'entrée sur le marché du travail, le départ vers la vie autonome en appartement, la création de relations amoureuses significatives et la parentalité (Schoon, 2015). De plus, dans la population générale, un allongement de la transition à la vie adulte est observé, du moins chez les jeunes qui ont l'occasion de bénéficier des ressources familiales pour les soutenir (Settersten Jr et Ray, 2010).

Ces défis communs à la plupart des jeunes adultes sont encore plus marqués chez les jeunes qui transigent hors des services de protection de la jeunesse. Ces jeunes sont considéré.e.s plus vulnérables que les jeunes de la population générale, par leur historique traumatique et les problématiques de santé mentale qui peuvent en découler (Milot et al., 2018). Également, les jeunes sortant des Centres de réadaptation ne possèdent généralement pas ces ressources de soutien et doivent alors faire face seul.e.s à la complexité de la transition à la vie adulte, dès l'âge de 18 ans (Bengtsson et al., 2020; Pryce et al., 2017). Finalement, les institutions du service de protection de la jeunesse n'offrent pas toujours aux jeunes suffisamment d'espace pour le développement identitaire et d'occasions de développer leur autonomie (McPherson et al., 2021). Dans ce contexte, la rupture de services est abrupte puisque les jeunes passent d'une organisation intense de services souvent axés sur le contrôle à une absence de soutien dès la majorité. Il est donc important de se pencher sur la transition à la vie adulte des jeunes issu.e.s des services de la protection de la jeunesse, dans l'optique d'assurer une meilleure continuité de service après la majorité, pour les jeunes adultes issu.e.s des Centres de réadaptation.

Un des leviers d'intervention permettant de faciliter la transition à la vie adulte des jeunes provenant des



services de protection de la jeunesse est le développement du pouvoir d'agir (Bengtsson et al., 2020). Sommairement, le pouvoir d'agir se définit comme la capacité à poser des choix qui auront une influence sur l'environnement (Alsop et Heinsohn 2012). Le pouvoir d'agir favorise, entre autres, la construction de réseaux sociaux, la demande d'aide en situation de besoins et le développe-



ment de l'autonomie des jeunes issu.e.s des Centres de réadaptation. Le développement du pouvoir d'agir passe aussi par la connaissance de soi et l'optimisme face à l'avenir. Il dépend également des occasions offertes par l'environnement lesquelles sont réduites dans le contexte institutionnel de la protection de la jeunesse. Afin d'offrir un accompagnement favorisant la construction du pouvoir d'agir de ces jeunes, il est nécessaire de changer de perspective d'intervention pour couvrir un plus vaste horizon temporel (Hébert, Descary, Potvin et Jobin, 2022).

Ce que la réalité du terrain nous enseigne

L'ensemble des panélistes ont discuté de la réalité des jeunes adultes en transition hors des institutions en décrivant la spécificité de ces jeunes et du contexte dans lequel ils et elles évoluent. D'une part, le cadre de vie stricte et très réglementé dans les Centres de réadaptation influe sur le développement de l'autonomie fonctionnelle et émotionnelle des jeunes. En effet, lors de la sortie à 18 ans, puisque l'intervenant.e n'est plus présent.e, les jeunes se trouvent souvent livré.e.s à eux et elles-mêmes pour composer avec des réalités et des responsabilités nouvelles reliées à la vie adulte. M. Gueye décrit d'ailleurs comme brutale la rupture de services qui s'opère pour les jeunes provenant de Centre de réadaptation, alors habitué.e.s à un certain cadre imposé par l'institution et les intervenant.e.s, lequel est absent à l'extérieur. D'autre part, Mme Audrey Miller ajoute que la vie de groupe qui caractérise les Centres de réadaptation complexifie la construction identitaire des jeunes qui ont alors tendance à se définir en fonction des autres.

La relation: S'opposer ou se conformer

M. Thomas Bazzarelli décrit la réalité du placement en institution, laquelle ne favorise pas le développement de l'autonomie des jeunes face aux intervenant.e.s. Il mentionne que les dynamiques relationnelles avec les intervenant.e.s peuvent amener les jeunes à « s'opposer » ou à « se conformer » à l'autorité. Il est parfois difficile de s'émanciper de la relation d'opposition qui s'instaure. Les intervenant.e.s ont donc un rôle déterminant dans la construction identitaire des jeunes et jettent les assises de l'autonomie fonctionnelle et relationnelle. Pour s'affranchir de la dichotomie « s'opposer » ou « se conformer », M. Thomas Bazzarelli discute de l'importance de changer de posture en tant qu'intervenant.e, passant de l'autorité au partage de pouvoir. La co-construction et la négociation sont les manifestations concrètes de ce partage de pouvoir et permettent aux jeunes d'apprendre progressivement à faire des choix et de réflé-

chir à leur avenir mais aussi à refaire confiance à l'adulte et en leurs propres capacités. D'ailleurs, Mme Audrey Miller souligne l'importance de créer des occasions d'exploration pour les jeunes afin d'accumuler des expériences de succès suffisantes leur permettant de se projeter dans l'avenir. Elle mentionne que « l'avenir appartient aux jeunes, mais il faut leur en créer un, il faut qu'ils [et elles] puissent y croire. Il faut qu'ils [et elles] puissent voir dans le regard de l'adulte qu'ils [et elles] ont des compétences et des forces que l'on peut utiliser comme leviers et que ce soit à partir de ça qu'il faut faire l'intervention ». Elle fait aussi mention de l'importance de créer un environnement offrant sécurité et confiance afin de développer la capacité de demander de l'aide. Ces propos sont en résonance avec les écrits scientifiques. En instaurant sécurité et lien de confiance, les jeunes pourront davantage développer leur pouvoir d'agir afin de favoriser leur transition hors des services de la protection de la jeunesse.

La guérison avant l'exploration : respecter le rythme des jeunes

Les jeunes sortant des services de la protection de la jeunesse ont des trajectoires de vie difficiles et évoluent dans des contextes qui peuvent venir complexifier davantage leur transition à la vie adulte. Les panélistes reconnaissent que ces jeunes ont des parcours de vie marqués par différents événements traumatiques. M. Oumar Gueye observe d'ailleurs que les jeunes issu.e.s des Centres de réadaptation présentent généralement plus de problématiques de santé mentale. En comparaison, les jeunes qui ont immigré.e.s récemment ont plutôt des difficultés au niveau identitaire, dans la conciliation entre la réalité québécoise et celle de leur pays d'origine. Un travail de « réparation et de reconstruction » avant de pouvoir réaliser certaines tâches reliées à la transition à la vie adulte est nécessaire. Ce travail en amont est possible lorsque les services offerts par la protection de la jeunesse considèrent le rythme propre à chaque jeune. La guérison des traumatismes et des expériences institutionnelles nécessite du temps. M. Oumar Gueye partage que les jeunes provenant des Centres de réadaptation ne sont pas intégré.e.s de suite aux programmes d'employabilité car il est nécessaire de faire un travail en amont sur les traumatismes accumulés. Il précise que « l'être humain étant complexe, les besoins ne se transforment pas



de manière drastique ; certains s'arrêtent et d'autres apparaissent. Le maillage est plus complexe ». M. Gueye déplore aussi la rupture au niveau de l'accès prioritaire aux services et à des ressources au niveau de la santé physique et mentale, dès la sortie des Centres de réadaptation.

Changement de perspective : collaboration, prolongation et continuité des services

L'ensemble des panélistes ont une vision commune de l'importance de la collaboration entre les différents services afin de faciliter la transition à la vie adulte des jeunes sous la protection de la jeunesse.

« L'avenir appartient aux jeunes, mais il faut leur en créer un. Il faut qu'ils puissent y croire et voir dans le regard de l'adulte qu'ils et elles ont les compétences et des forces qu'on peut utiliser comme leviers d'intervention. »

Audrey Miller

L'idée maîtresse est d'éviter une rupture de services à la sortie des Centres de réadaptation. Les trois panélistes soulignent d'ailleurs que cette transition doit faire l'objet d'une préparation importante avant la sortie et que le travail d'accompagnement doit se poursuivre au-delà des 18 ans. Ainsi, les services offerts aux jeunes en Centres de réadaptation doivent s'arrimer avec l'offre de services des organismes communautaires et l'offre d'autres partenaires institutionnels comme le Projet de qualification des jeunes (PQJ). Les panélistes soulignent également l'importance de reconnaître l'expertise des organismes communautaires et de prendre en considération cette offre de service dans l'orientation des jeunes afin d'éviter les dédoublements. M. Gueye prend d'ailleurs en exemple le programme DAVA comme un modèle de collaboration : « DAVA c'est un tampon entre les institutions et le communautaire où on croit à la transmission entre les deux. À mon avis, ça devrait être le futur au niveau de l'intervention en Centre jeunesse ». Il ajoute qu'il souhaite que les intervenant.e.s de la protection de la jeunesse demeurent impliqué.e.s en collaboration avec les organismes communautaires pour assurer

une intensité de services pour les quelques années qui suivent la sortie de l'institution. À ce titre, les panélistes sont sensibles aux relations que peuvent avoir créés les jeunes avec différents intervenant.e.s. Dans une perspective du développement du pouvoir d'agir, il serait possible d'envisager de donner la possibilité de choisir l'intervenant.e et le service qui leur correspond le mieux, quel qu'en soit sa provenance (milieu institutionnel ou communautaire).

« C'est aussi ça le développement du pouvoir d'agir, c'est d'explorer les opportunités pour en dégager des marges de manœuvre. »

Thomas Bazzarelli

Les panélistes abordent aussi la question centrale de l'âge de fin de placement, aujourd'hui fixée à 18 ans. Mme Miller résume bien la pensée des panélistes lorsqu'elle dit : « Réfléchir au moment de transition et à repousser la transition, oui, mais avec du travail conséquent en amont ». Les panélistes s'entendent pour dire que plusieurs jeunes pourraient bénéficier d'un séjour allongé en Centres de réadaptation afin de faire face à certaines problématiques complexes. Il s'agit de faire du cas par cas selon les besoins des jeunes comme le souligne M. Bazzarelli : « Au travers d'une intervention personnalisée, on s'intéresse à ce qui est viable pour la personne ». Repousser le moment de fin de placement nécessite de créer

« Le plus beau cadeau qu'on puisse leur faire c'est d'apprendre à demander de l'aide et d'apprendre à répondre à leur propres besoins. »

Oumar Gueye

une gradation de services conséquents qui permettent un meilleur arrimage avec l'offre de services communautaires après la sortie de l'institution. Sans cette préparation, repousser l'âge de sortie des Centres de réadaptation revient à repousser le problème à plus tard. À titre d'exemple, les panélistes proposent de créer des occasions d'exploration professionnelle dans des contextes réels afin de favoriser le développement identitaire des jeunes.

M. Bazzarelli propose également d'introduire graduellement les jeunes à la réalité en appartenant à l'aide de courts séjours dans des appartements supervisés.

Conclusion

En conclusion, pour remanier le type d'accompagnement offert aux jeunes lors de leur transition hors des Centres de réadaptation, il est nécessaire de reconsidérer les interventions permettant de soutenir cette transition. La notion du temps semble d'ailleurs transversale, qu'elle soit relative aux jeunes ou aux services. D'une part, les jeunes ont besoin de temps pour guérir et être capable de se tourner vers l'avenir. Pour ce faire, le respect du rythme du jeune par les intervenant.e.s pourrait favoriser cette guérison et la construction identitaire nécessaire à la planification de projets futurs. D'autre part, la prolongation des placements et la continuité de services impliquent de repenser l'âge légal de sortie des services de protection de la jeunesse à 18 ans qui oblige actuellement les jeunes à composer rapidement avec des responsabilités d'adultes sans une préparation adéquate et progressive. La mise en place d'une continuité de services permet de prendre le temps d'élaborer une intervention progressive et d'éviter la rupture de services. Il s'agit donc de prendre le temps de tricoter la trajectoire de transition des jeunes provenant des Centre de réadaptation en considérant leurs besoins particuliers.

Pour citer ce document: BENAGUIDA, Aïda, DESCARY, Guillaume, HÉBERT Sophie T., GUEYE, Oumar, MILLER, Audrey, BAZZARELLI, Thomas (2022). La transition à la vie adulte en contexte de protection: point de vue des acteurs communautaires et institutionnels - Bulletin d'information, n: 13, Montréal: IUJD, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Le bulletin a été réalisé en collaboration avec
l'Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse**



RÉFÉRENCES

- Alsop, R. et Heinsohn, N. (2012). Measuring empowerment in practice: Structuring analysis and framing indicators (Vol. 3510). World Bank Publications.
- Bengtsson, M., Sjöblom, Y. et Öberg, P. (2020). Transitional patterns when leaving care—Care leavers' agency in a longitudinal perspective. *Journal of Children and Youth Services Review*, 118, 105486. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105486>
- Hebert, S. T., Descary, G., Potvin, J.-C. et Jobin, P. (2022). Exploring Empowerment from the Perception of Child Welfare Practitioners: Opening a New Time Horizon. *Residential Treatment for Children & Youth*, 1-21. <https://doi.org/10.1080/0886571X.2022.2082627>
- McPherson, L., Vosz, M., Gatwiri, K., Parmenter, N., Macnamara, N., Mitchell, J. et Tucci, J. (2021). What does research tell us about young people's participation in decision making in residential care? A systematic scoping review. *Children Youth Services Review*, 122, 105899. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105899>
- Milot, T., Collin-Vézina, D. et Godbout, N. (2018). Trauma complexe: Comprendre, évaluer et intervenir. PUQ.
- Pryce, J., Napolitano, L. et Samuels, G. (2017). Transition to adulthood of former foster youth: Multilevel challenges to the help-seeking process. *Emerging Adulthood*, 5(5), 311-321. <https://doi.org/10.1177/2167696816685231>
- Schoon, I. (2015). Diverse pathways: Rethinking the transition to adulthood. Dans P. R. Amato, A. Booth, S. M. McHale et J. Van Hook (dir.), *Families in an era of increasing inequality* (p. 115-136). Springer. https://doi.org/10.1007/978-3-319-08308-7_9
- Settersten Jr, R. A. et Ray, B. (2010). What's going on with young people today? The long and twisting path to adulthood. *The Future of Children*, 19-41. <https://www.jstor.org/stable/27795058>